



Insulte et menace par mail

Par **prou67**, le **22/07/2013 à 21:42**

Bonjour, suite à un différent avec un installateur de panneaux solaires qui a fait faillite depuis, nos échanges de mail ont été assez virulents, je l'ai menacé de me rendre à son bureau pour avoir une explication entre 4 yeux et je l'ai traité de connard, oui je sais cela n'est pas très élégant et dis sur le coup de la colère. rnIl me menace maintenant de porter plainte pour ses mails. rnOnt ils une valeur juridique et si oui je risque quoi ? rnMerci

Par **moisse**, le **23/07/2013 à 08:03**

bonjourrn38 euros si les insultes ont été écrites depuis moins de 3 mois, sinon c'est prescrit.